Cfdt: Secteur Sécurité Sociale

FLASH INFO

ACCORD DE TRANSITION RELATIF AU TRANSFERT DU SERVICE DU CONTRÔLE MÉDICAL : UN RÉFÉRENDUM AURA BIEN LIEU

La CFDT a demandé, le 13 août dernier, à la Direction générale de la CNAM, l'organisation d'un référendum concernant le protocole d'accord de transition lié à la transformation du service médical.

La CFE-CGC PC vient de nous rejoindre dans cette demande.

Les conditions prévues à l'alinéa 2 de l'article L2232-12 du Code du travail sont donc remplies pour qu'une consultation des salariés puisse être organisée.

Si, sous 8 jours, aucun autre syndicat ne signe l'accord pour atteindre les 50 %, un référendum devra être organisé dans un délai maximum de deux mois.

Concrètement : plus rien ne s'oppose désormais à la tenue de ce référendum.

La CFDT, première organisation syndicale à avoir porté cette exigence, se félicite d'avoir ouvert la voie à cette consultation démocratique, afin que chaque salarié puisse exprimer directement son choix sur la mise en œuvre de l'accord de transition et de ses garanties.

Le 18 août 2025

Flashez pour plus d'info CFDT

Retrouvez-nous sur :

Je souhaite adhérer